

TAUX DES RETENUES À LA SOURCE (RAS) 2023

CANADA



Montant personnel de base - impôt : janvier 2023	15 000\$	
ASS. EMPLOI : Taux employé du brut :		1.27%
Taux employeur : 1.4 X le montant de l'employé		
Maximum salaire cotisable :		61 500\$
Montant cotisation maximum :		781.05\$

QUÉBEC



Montant personnel de base - impôt :	17 183\$	
R.R.Q. : Taux de :		6.40%
Maximum cotisable annuel :		4 038.40
		<u>4 038.40</u>
		<u>8 076.80</u>
Gain annuel maximum :		66 600\$
Exemption		3 500\$
Maximum gains cotisables		63 100\$
<hr/>		
RQAP :	Maximum revenus assurables	91 000\$
	Taux employé du brut	0.494%
	Taux employeur du brut	0.692%
	Cotisation maximale employé :	449.54\$
	Cotisation maximale de l'employeur (par employé)	629.72\$

FSS : Si votre masse salariale est inférieure ou égale à 1 million de dollars :

	1er janvier 2022	à partir du	à partir du
Taux Général :	1.65%		
Taux Manufacturier :	1.25%		

Si votre masse salariale est supérieur à 1 million de dollars, veuillez consulter les taux sur le site de Revenu Québec.

CNT :	Maximum de la rémunération assujettie	91 000\$
	taux de cotisation	0.06%

CNESST :	Salaires Maximum cotisable par employé	91 000\$
----------	--	----------